



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Avril 2009

Date de la convocation 16 Avril 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des Arts OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine, M.BARON Bernard, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNE Thierry à Mme CAER Michèle M. JURQUET Henri à M. VEDEL Jean-Louis Mme HUBERT Myriam à Mme GOMIS Sylvie M. BARDEAU Francis à M. LIEB François M. DRUART Davis à M. ESTEVE Bernard M.BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques</p>		

Objet : ZAC de l'extension du PAEVHé – Vente d'une parcelle à la CHT Holding – Délibération du 28 Mai 2008 rapportée.

Monsieur LIEB rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération du 28 Mai 2008, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la vente à la SCI ZOE des parcelles C2 et C3 d'une surface totale de 2700 m² pour un prix de 148 500 Euros H.T soit 177 606 Euros T.T.C.

Il précise que Madame MARCORELLES gérante de la SCI ZOE nous a fait part de son souhait de pouvoir pour des raisons juridiques et administratives lui substituer la CHT Holding.

Il ajoute que le projet d'implantation des enseignes ORCHESTRA (vêtements pour enfants) et JOUPI (Vente de jouets - transfert de l'activité actuellement située en cœur de ville de Clermont l'Hérault) reste inchangé.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

RAPPORTE la délibération en date du 28 Mai 2008 enregistrée en Sous Préfecture de Lodève le 10 Juin 2008 par laquelle le Conseil Communautaire s'est prononcée sur la vente à la SCI ZOE des parcelles C2 et C3 d'une surface totale de 2700 m².

APPROUVE la vente à la CHT Holding des parcelles C2 et C3 d'une surface totale de 2700 m² pour un prix de 148 500 Euros H.T soit 177 606 Euros T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA